

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/081

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Christian FALZON)

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE

Secrétaire de séance : Pascale PUY

Date de la convocation : 28/09/2021

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Dans le cadre des travaux de construction d'un centre technique municipal, il y aurait lieu de modifier les contrats en cours d'exécution via des avenants. Cet avenant concerne le lot n°1 (Gros Œuvre). La Commune devait en effet fournir à l'entreprise des matériaux concassés préalablement achetés il y a quelques années, mais ceux-ci ont été volés. L'entreprise a donc du les fournir. Il précise que ces matériaux devraient être prochainement restitués, ce qui entrainerait une future moins-value pour le lot n°10 (VRD).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant aux marchés des entreprises concernant le lot suivant :

- **Lot n° 1** – Gros-Œuvre – entreprise Bâtis Béton Sanchez : **Plus-value de 3 973,05 € HT** (Marché initial : 84 709,34 € HT)

Cet avenant représente une plus-value de 4,69% sur le lot n°1 et 0,55% sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour en mairie à 16h.

M. le Maire propose d'approuver ces avenants tels que précités.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la construction d'un centre technique municipal : Lot n° 1 – Gros-Œuvre – entreprise Bâti Béton Sanchez : Plus-value de 3 973,05 € HT (Marché initial : 84 709,34 € HT)

► **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.